



Suppression du temps de trajet

Par **MAVY_old**, le **30/08/2007** à **20:39**

je suis ouvrier dans une entreprise de maçonnerie et travaux public de 30 salariés, mon employeur nous a remis la veille des vacances (le 02 août 2007) cette note d'information :

"COMPTE TENU DU RESULTAT DU 1er SEMESTRE 2007 :

DU 1er JANVIER 2007 AU 30 JUIN 2007

- 8.33% DU CHIFFRE D'AFFAIRE H.T.

IL NE NOUS EST PAS POSSIBLE D'ATTRIBUER DES PRIMES DE RESULTAT.

A COMPTER DU MARDI 28 AOUT 2007 :

8 heures CHANTIER, le temps de trajet ne sera plus pris en compte pour le calcul des heures travaillées, que le chantier soit à EYZIN-PINET, VIENNE, BOURGOIN OU AUTRES.

A VOUS DE VOUS ORGANISER POUR PRENDRE EN COMPTE LE TEMPS DU TRAJET.

EXCEPTION : LES CHAUFFEURS P.L. QUI FONCTIONNENT AVEC LE TACHYGRAPHE."

Peut il nous supprimer le temps de trajet alors que celui-ci est stipuler sur le contrat de travail ?

Je vous adresse tous mes remerciements.

C. MAVY